



Commune de
Lully Fribourg



ACCUEIL EXTRASCOLAIRE *LA FOURMILIÈRE*
CONCEPT SOCIO-EDUCATIF



Version mai 2018

Table de matières

Objectif.....	1
Description des tâches et objectifs.....	1
1. La structure	2
2. L'Équipe éducative	2
2.1. Composition de l'équipe.....	2
2.2. Organisation de l'équipe.....	2
2.3. Le rôle du responsable	2
3. Orientation socio-éducative de l'AES« La Fourmilière »	3
3.1. Le fil rouge	3
3.2. Le rôle de l'équipe pédagogique	3
3.3. Composition et fonctionnement du groupe d'enfants	4
3.4. Aménagement de l'espace et du cadre de vie de l'enfant.....	4
3.5. Le repos	4
3.6. Le jeu et les activités.....	4
3.7. L'organisation de la vie en collectivité	5
3.8. Les devoirs.....	5
3.9. L'alimentation, les repas.....	6
3.10. L'accueil et la place des parents	6
3.11. La confidentialité et le devoir de réserve	7
3.12. L'intégration de l'enfant	7
3.13. La santé et les mesures d'hygiène	7
3.14. Les règles de sécurité	8
3.15. Les relations avec le réseau des services extérieurs (pour qui ? pourquoi ?)	9
4. Réflexions	9
4.1. L'accueil d'enfants en situation de handicap	9
4.2. La maltraitance, les abus sexuels.....	9
4.3. Le métissage démographique.....	10
4.4. L'ouverture au quartier, à l'environnement, au monde extérieur	10
4.5. La violence et le racket	10
4.6. Les troubles du comportement	10
4.7. Autres	11

1. La structure

« La Fourmilière » est un accueil extrascolaire(AES) dont peuvent bénéficier les enfants du cercle scolaire des communes de Lully et de Châtillon.

Une convention intercommunale a été établie entre les deux communes; elle définit la commune de Lully comme commune-siège. Celle-ci assume la gestion financière de l'AES.

Une commission AES administre et organise la gestion de la structure selon les règlements communaux. Cette commission est composée de 3 membres : un conseiller communal de Lully, qui préside la commission, un conseiller communal de Châtillon et le-a responsable pédagogique.

L'AES est destiné aux enfants scolarisés entre la 1H et la 8H, soit de 4 à 13 ans. Sa capacité d'accueil est de 24 enfants lors du repas de midi et 18 enfants le reste de la journée.

« La Fourmilière » offre une prise en charge des enfants en dehors des heures d'école, selon les besoins et les demandes des parents.

Les inscriptions se font par modules:

- M1 – avant l'école : de 7h à 8h
- M2 – pour les enfants qui ont l'alternance à l'école : de 8h00 à 11h30
- M3 – la pause du midi : de 11h30 à 13h30
- M4 – pour les enfants qui ont l'alternance à l'école : de 13h30 à 15h30
- M5 – après l'école : de 15h30 à 18h15

2. L'Équipe éducative

2.1. Composition de l'équipe

L'équipe de l'AES est composée de :

- le-a responsable de l'AES
- des personnes formées dans le domaine social (éducatrices, assistantes-socio-éducatives ASE, intervenantes en AES)
- des personnes auxiliaires (qui ne sont pas autorisées à encadrer seules les enfants).

2.2. Organisation de l'équipe

L'équipe éducative se réunit régulièrement lors de colloques afin de discuter de l'organisation quotidienne, ainsi que de la prise en charge des enfants. Ces colloques ont pour but le développement et la mise en place de différents projets, la transmission d'informations ainsi que la collaboration de l'équipe.

Chaque année, l'équipe choisit un thème qui servira de fil conducteur aux différentes activités proposées au fil des saisons.

Pour chaque collaborateur, le-a responsable propose des entretiens d'évaluation à la fin du temps d'essai, ainsi qu'à la fin de chaque année scolaire. Des objectifs personnels sont définis par le-a collaborateur-trice et par le-a responsable et cela en accord avec la Commission AES.

La Commission AES favorise la formation continue de l'équipe au travers des cours, des formations et des supervisions. Actuellement, elle a décidé de ne pas former des jeunes stagiaires.

2.3. Le rôle du responsable

Le-a responsable fait le lien entre l'équipe éducative, les parents et la Commission AES.

Pour garantir un bon fonctionnement de l'accueil, le-a responsable est chargé-e d'accomplir régulièrement un certain nombre de tâches administratives (se référer au document interne « *Cahier des charges de la responsable* »).

Son rôle est d'assurer un climat de travail chaleureux et favorable, et veille à ce que le concept socio-éducatif soit respecté et appliqué par l'équipe éducative.

Lorsque le-a responsable travaille sur le terrain avec les enfants, il/elle a les mêmes responsabilités et les mêmes tâches que celles exigées du personnel qualifié (se référer au document interne « *Cahier des charges des éducatrices* »).

3. Orientation socio-éducative de l'AES« La Fourmilière »

3.1. Le fil rouge

L'accueil extrascolaire est un lieu de vie sociale. Il veille à la sécurité physique-morale-émotionnelle des enfants et favorise leur épanouissement en encourageant et en soutenant leur autonomie et leur estime de soi.

L'équipe éducative s'appuie sur le concept socio-éducatif dans la prise en charge des enfants. Il est un fil conducteur qui permet à l'équipe de poser des repères et de mettre des mots sur sa pratique professionnelle.

Il a pour but d'aider à élaborer des règles de vie et un cadre afin que chaque enfant puisse trouver sa place et développer ses propres ressources dans un environnement sécurisant.

Il est amené à être revisité et questionné afin d'être remis à jour chaque fois que l'équipe en ressent le besoin.

3.2. Le rôle de l'équipe pédagogique

Le rôle de l'équipe pédagogique est de :

- Veiller au bon fonctionnement du concept socio-éducatif.
- Assurer l'accueil quotidien des enfants en accord avec le concept socio-éducatif et en répondant aux besoins fondamentaux.
- Apprendre à connaître chaque enfant et ainsi répondre au mieux à ses besoins de reconnaissance, de sécurité, de bien-être physique et moral, d'écoute et de partage.
- Sensibiliser l'enfant à son appartenance au groupe et l'aider à trouver sa place, si besoin.
- Appliquer les règles de vie en posant un cadre et des limites claires tout en créant un climat de confiance.
- Favoriser un climat de travail et de jeu agréables dans le respect de chacun en prenant compte des différents besoins selon l'âge et le rythme des enfants.
- Créer les conditions d'accueil qui permettent à l'enfant d'explorer, de faire des expériences, de se sentir compétent, de s'exprimer, de créer des liens avec ses pairs, de prendre des initiatives et de développer ses propres intérêts.
- Favoriser et développer l'autonomie et l'entraide entre les enfants.
- Favoriser les règles de savoir-vivre et le respect des locaux et du matériel mis à disposition.
- Proposer des activités ludiques et créatives.
- Etablir une relation de confiance en étant à l'écoute des parents. L'équipe pédagogique travaille et collabore avec les parents; elle leur transmet les informations ou observations faites dans la journée.

3.3. Composition et fonctionnement du groupe d'enfants

La structure peut accueillir :

Unité d'accueil	Nombre d'enfants autorisés
le matin + l'alternance du matin	18 enfants
le midi	24 enfants
L'alternance de l'après-midi + après l'école	18 enfants

Un dossier sur le déroulement de la journée (se référer au document interne « *Déroulement d'une journée type* ») est distribué à chaque collaborateur-trice en complément du cahier des charges. Il définit le déroulement des différents modules de la journée et aide l'équipe et les remplaçantes de l'AES à s'organiser dans la réalisation des diverses tâches.

3.4. Aménagement de l'espace et du cadre de vie de l'enfant

Il est essentiel que l'enfant se sente bien à l'AES « La Fourmilière ».

Plusieurs espaces de vie ont été aménagés, ils répondent au besoin de jouer, de se reposer, de bouger, d'explorer et de faire des expériences à travers d'activités créatives et ludiques.

Les enfants sont libres de jouer dans les différents « coins de jeux », de se reposer dans les « coins de lecture » ou de prendre place à l'une des tables afin de faire des activités créatives, des jeux de société ou les devoirs. Il est important de respecter leurs besoins selon leur âge.

Le jeu a de multiples vertus: il permet à l'enfant de meubler le temps à l'accueil de manière agréable, il développe l'intelligence, l'imagination et la créativité, il favorise la communication et la capacité à réfléchir... l'enfant apprend à respecter les règles communes et établit des relations sociales avec le groupe.

Un « coin jeux et lecture » a également été aménagé dans la mezzanine. Il permet de séparer le groupe et de proposer des activités qui demandent plus d'espace pour jouer.

3.5. Le repos

Le repos, c'est le fait de cesser une activité ou une occupation en adoptant une position ou en prenant une autre activité propre à délasser.

Les enfants ont besoin d'un moment calme, il faut ouvrir des espaces où ils peuvent se reposer comme les « coins lecture ». Ces moments de repos aident à recharger les batteries et permettent à l'enfant de retrouver sa capacité d'écoute et d'attention.

L'équipe propose dans la journée, souvent après le repas du midi et après le goûter, des activités plus calmes : les enfants peuvent se coucher ou s'installer sur les matelas des « coins lectures », dans la salle ou à la mezzanine ou s'asseoir sur les canapés avec un livre. Ils peuvent aussi écouter de la musique ou un conte avec un CD à la radio. Certains enfants demandent à avancer les devoirs ou à dessiner. Il est important d'être attentif et à l'écoute de besoins des enfants et de proposer des activités en conséquence.

3.6. Le jeu et les activités

L'équipe éducative laisse une grande place au jeu libre et aux moments de « repos – lecture ». Les jeux libres vont permettre à l'enfant d'apprendre l'autonomie et d'acquérir confiance en lui en prenant ses propres décisions. Il fait le choix de son jeu, il lui donne le sens qu'il souhaite et il laisse libre cours à son imagination. L'enfant développe ainsi sa créativité.

Au-delà de l'autonomie et de la notion de confiance que cela lui apporte, ces moments lui permettent de stimuler ses capacités, de socialiser et d'interagir avec les autres enfants et avec les adultes.

Il est important, après une journée d'école, de laisser la place aux rêves et à la liberté de jouer. Les enfants ont un grand choix de jeux de construction, de jeux symboliques, de jeux de société, de puzzles, de livres, ... adaptés à toutes les tranches d'âge et ils ont la possibilité d'occuper la mezzanine selon leur besoin de repos ou au contraire de bouger.

Les enfants sont libres de choisir de faire une activité dirigée. Ils ont à leur disposition du matériel créatif pouvant leur servir à expérimenter, à créer et à s'exprimer selon leurs envies et leur besoin d'exploration. Les éducatrices sont à l'écoute de l'enfant et elles sont toujours présentes pour proposer des activités ludiques et/ou pour accompagner l'enfant.

L'extérieur: les enfants ont la possibilité d'utiliser la place de jeux, le terrain de sport de l'école primaire et des jeux pour l'extérieur. En restant un moment à l'extérieur pour jouer, l'enfant se détend. Il en profite pour raconter sa journée aux autres enfants et aux adultes, il a l'occasion de bouger, de jouer et de se défouler. L'équipe favorise ces moments de liberté et encourage le plus souvent possible les activités en plein air.

En fin de journée, un panneau d'information est affiché à la porte de l'AES avertissant les parents de chercher leur enfant directement à la place de jeux de l'école.

Des sorties peuvent être prévues lors du module 2 (en matinée) ou lors du module 4 (l'après-midi) pour les enfants qui ont l'alternance à l'école.

3.7. L'organisation de la vie en collectivité

L'accueil contribue au développement de la socialisation de l'enfant. En tenant compte de son âge, il favorise le développement de la vie en groupe dans une perspective de solidarité et de coopération. « La Fourmilière » adhère à la pédagogie Montessori qui s'appuie sur le besoin de trouver un juste équilibre entre structure et liberté.

L'équipe essaie de donner un cadre et des règles qui permettent de maintenir une bonne qualité d'accueil et permettent à l'enfant de devenir responsable et d'apprendre à respecter les valeurs sociales tels que le respect de l'autre et de soi-même, la coopération, le partage, l'empathie, l'échange et l'entraide.

C'est dans un climat de bienveillance, d'écoute et de sécurité physique-morale-émotionnelle que l'enfant peut se sentir reconnu, qu'il peut s'épanouir et construire une bonne image de lui-même et des autres.

La « Charte de vie » de l'AES « La Fourmilière » :

- Je parle doucement et j'écoute quand l'autre me parle.
- Je respecte le moment des devoirs et je joue en silence.
- Je joue avec les autres, sans me bagarrer.
- Je respecte l'autre ... je traite l'autre comme j'aime être traité.
- Je prends soin du matériel.
- Je range les jeux et le matériel quand j'ai fini.
- J'aide les plus jeunes que moi.
- J'appelle l'éducatrice quand j'ai besoin d'aide.
- Ensemble on trouve une solution à tout problème.

La « Charte de vie » nous permet d'avoir une discussion avec les enfants en cas de conflit. Ensemble on peut discuter et intégrer l'enfant dans la recherche d'une solution ou d'une prise de conscience. Il est important que l'enfant se rende compte de ses responsabilités et du respect des règles et des autres, c'est ainsi qu'il intègre nos valeurs sociales.

3.8. Les devoirs

Les journées à l'école sont longues. Lorsque les enfants arrivent à l'AES, ils ont besoin de bouger et de s'amuser. Ils peuvent jouer librement, à l'intérieur ou à l'extérieur, jusqu'au moment du goûter. Après le goûter, entre 16h20 et 17h10, les enfants s'installent à table pour les devoirs.

En aucun cas l'équipe ne force un enfant à finir ses devoirs. Si nécessaire, elle le motive et l'accompagne de façon bienveillante, mais elle veille à ne pas dépasser 50 minutes.

L'AES garantit un cadre propice aux devoirs afin que l'enfant puisse se concentrer et travailler de façon autonome. Les éducatrices peuvent aider l'enfant s'il rencontre des difficultés mais elles ne corrigent pas les devoirs. Les parents sont priés de les contrôler lorsque l'enfant rentre à la maison.

3.9. L'alimentation, les repas

Les repas sont livrés chauds par le traiteur. Celui-ci s'engage à livrer des repas équilibrés et diversifiés en respectant les mesures d'autocontrôle d'hygiène (se référer au document interne « *Dossier d'autocontrôle d'hygiène* »).

Le traiteur est averti en cas d'allergies ou d'intolérances alimentaires ; il est responsable de livrer des repas adaptés (se référer au document interne « *Allergies, intolérances et régimes spéciaux* »).

Le repas du midi: les plats sont proposés aux enfants selon le système de buffet self-service. Avec ce système, les enfants se servent eux-mêmes, ils apprennent à devenir autonomes et à « gérer » leurs besoins alimentaires. Ils ont à disposition une grande et une petite cuillère pour chaque plat. Ainsi, ils se sentent respectés, plus libres et curieux de goûter certains aliments. Une éducatrice reste à côté du buffet afin de les accompagner, si besoin. La règle est qu'ils se servent la première fois d'un peu de tout et qu'ils goûtent ce qu'ils ont dans l'assiette. Ils peuvent de cette façon se resservir une deuxième fois des aliments qu'ils apprécient.

Fin du repas: les enfants sont très autonomes. L'éducatrice les appelle par table, ils débarrassent leur assiette et rangent leur place. Ils montent se laver les mains et se brosser les dents. Ensuite, ils sont libres de jouer un moment, à l'intérieur et/ou à l'extérieur, jusqu'à ce que l'éducatrice les appelle pour aller prendre le bus ou se rendre à pied à l'école.

Dix minutes avant chaque départ, il est important d'avertir les enfants. Ainsi, ils peuvent terminer ce qu'ils sont en train de faire. Cela évite les frustrations; l'enfant se sent respecté et il a le temps de ranger avant de retourner à l'école.

Les règles pendant le repas:

- Je m'assois correctement.
- Je parle doucement avec ceux de ma table.
- J'attends les consignes de l'éducatrice.
- Je me sers d'un peu de tout.
- Je goûte à chaque aliment afin de vérifier si je l'aime bien.
- Je peux me resservir de ce que j'aime.
- J'aide les autres et les éducatrices.
- Je débarrasse ma place.
- Je monte à l'étage en marchant.

Goûter: lors du goûter, l'éducatrice commence toujours par proposer des fruits de saison. La règle, c'est que l'enfant en goûte au moins un. Les éducatrices veillent à organiser des goûters variés et équilibrés durant la semaine de façon à ce que les enfants goûtent différentes variétés d'aliments.

C'est aussi l'occasion pour l'équipe de proposer des « activités cuisine ». Les enfants sont libres de préparer le goûter avec l'éducatrice et de l'aider à mettre la table.

3.10. L'accueil et la place des parents

Le partenariat avec les parents commence dès l'inscription de l'enfant. Il est important que l'accueil soit un lieu neutre et de confiance. La structure encourage les parents à venir visiter l'accueil avant d'y placer leur-s enfant-s lors des créneaux dédiés tels que portes-ouvertes ou créneaux convenus avec la responsable.

Les parents transmettent à l'équipe les informations importantes quand ils amènent ou viennent chercher les enfants à l'accueil. Les éducatrices peuvent faire un compte-rendu de la journée. L'équipe n'a pas ou peu de contact avec les parents des enfants qui ne viennent que pour la tranche horaire de midi, mais elle reste à disposition et elle est à l'écoute, si besoin. En cas de souci, les parents peuvent en tout temps contacter la responsable de l'AES et demander un entretien avec les éducatrices.

Le partenariat avec les parents permet à l'équipe de développer la qualité de la prise en charge, de faire des observations sur les enfants et de mettre des stratégies éducatives en place si besoin. Les informations personnelles sont traitées avec confidentialité et discrétion.

3.11. La confidentialité et le devoir de réserve

Nous sommes tenu-e-s au devoir de réserve et avons une obligation de confidentialité. Toutes remarques et commentaires concernant la prise en charge des enfants ne doivent en aucun cas être discutés en leur présence. Les informations confidentielles (santé, situation familiale, etc.) que nous avons sur des familles et des enfants ne sont en aucun cas communiquées à des personnes extérieures à l'équipe de l'AES.

3.12. L'intégration de l'enfant

Le principal objectif de la structure est de veiller à ce que l'enfant se sente en confiance, qu'il ait du plaisir à venir à l'accueil et qu'il se sente respecté et qu'il y trouve sa place. Les éducatrices sont particulièrement attentives lors de la première visite de l'enfant à l'AES, en faisant tout leur possible pour le mettre à l'aise, pour qu'il se familiarise avec les lieux et qu'il ait des contacts chaleureux avec ses pairs.

3.13. La santé et les mesures d'hygiène

Pour une bonne hygiène de vie au sein de l'accueil, nous rappelons aux enfants de se laver les mains (avant et après les repas, ainsi qu'après leur passage aux toilettes) et de se brosser les dents après chaque repas.

En cas de maladie : quand l'éducateur-trice observe que l'enfant ne se sent pas bien, qu'il a plus de 38.5° de température et/ou qu'il est contagieux, il/elle appelle immédiatement les parents qui sont priés de trouver une solution pour venir chercher leur enfant au plus vite. Si les parents ne sont pas atteignables, il/elle joint la personne à contacter en cas de besoin, personne inscrite sur le dossier d'inscription de l'enfant.

Les parents reçoivent en début d'année scolaire une feuille d'autorisation de prise de médicament à compléter si l'enfant doit prendre des médicaments à l'accueil ; sans cela, les éducatrices ne sont pas autorisées à administrer un traitement médical (se référer au document interne « *Autorisation de prise de médicaments (courte durée)* »).

En cas de nécessité, l'AES assure la continuité d'un traitement prescrit par un médecin (se référer au document interne « *Autorisation de prise de médicaments (longue durée)* »).

En cas d'absence ou de maladie, les parents sont priés de contacter par téléphone, par message ou WhatsApp l'équipe éducative.

Une liste avec toutes les informations importantes concernant les allergies et les problèmes de santé des enfants est affichée sur le mur de la salle de l'AES ; une copie est classée dans le classeur de présences journalières (se référer au document interne « *Liste d'allergies – récapitulatif interne à AES* »).

La prophylaxie dentaire : l'accueil commande des brosses à dents adaptées aux différents âges ainsi que le dentifrice chez une hygiéniste dentaire. Celles-ci sont changées régulièrement selon les besoins.

Les enfants de 5H à 8H sont plus autonomes et ils se brossent les dents dans les toilettes, pendant que les enfants de 1H à 4H restent dans la salle afin qu'un adulte puisse « les accompagner » et les aider, si besoin.

Règles pour le brossage des dents

- J'attends « le feu vert » de l'éducatrice.
- Le brossage des dents se fait chacun son tour.
- La porte des toilettes reste ouverte.
- Je rince mon verre et ma brosse à dents.
- Les papiers vont dans la poubelle.
- Je veille à laisser les lieux propres.

Les mesures d'hygiène : l'accueil est soumis aux exigences du droit alimentaire.

Le Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (SAAV) a établi le document qui décrit les exigences minimales applicables en la matière pour ce type d'activités; il est constitué d'une analyse des dangers, de directives de travail et de fiches de contrôle. Ces éléments doivent être adaptés aux activités spécifiques de l'établissement et être complétés en conséquence.

Le classeur des mesures d'hygiène reste en tout temps dans l'établissement (se référer au document interne « *Dossier d'autocontrôle d'hygiène* »).

3.14. Les règles de sécurité

L'équipe éducative veille à assurer la sécurité physique-morale-émotionnelle de l'enfant dans un climat de confiance afin qu'il puisse s'épanouir et construire une bonne image de lui-même et des autres.

Au début de l'année scolaire, les éducatrices proposent de développer avec les enfants un petit projet autour des règles. Après discussions autour de ce thème, elles proposent aux enfants de réfléchir sur les sanctions qui seront établies pour toute l'année scolaire.

En intégrant le groupe d'enfants au projet, on travaille la collaboration mais aussi la responsabilité de chacun ainsi que le respect des règles et des autres.

Il est important de donner un cadre sécurisant avec des règles, mais aussi de responsabiliser l'enfant en expliquant pourquoi elles sont importantes et de discuter avec lui des conséquences lorsque celles-ci ne sont pas respectées.

LES REGLES À L'INTERIEUR

- Je marche.
- Je reste attentif aux autres.
- Je porte des chaussons.
- Je fais attention aux escaliers.

LES REGLES DE SECURITE A L'EXTERIEUR

- J'écoute et je respecte les consignes des éducatrices.
- Je joue dans la cour de l'école, au terrain de sport et à la place de jeux.
- Je reste toujours en vue des adultes.
- Je partage les jeux.

La structure a une pharmacie dans la salle de l'AES et une trousse de premiers secours dans le sac à dos pour l'extérieur. Le personnel n'est pas autorisée à soigner les enfants avec un produit antiseptique tel que le «merfen », de mettre de la crème en cas de blessure ou d'administrer des produits homéopathiques aux enfants.

Elle ne met pas à disposition de la crème solaire. Les parents qui le désirent peuvent mettre une crème solaire personnelle dans le sac d'école de l'enfant ou le donner le matin à l'éducatrice. Celle-ci veillera à l'appliquer selon le besoin.

Des protocoles ont été établis en cas d'accident et d'incendie et le personnel suit une formation de 1er secours tous les 5 ans.

En cas d'accident : un protocole accident a été établi afin d'assurer au mieux le bien-être et la sécurité des enfants. Il est classé dans le classeur des présences journalières des enfants (se référer au document interne « *Protocole en cas d'accident* »).

Une liste avec les numéros de téléphone des parents et une liste avec les numéros de téléphone importants (se référer au document interne « *Listes de téléphone* ») sont affichées dans la salle et sont aussi classées dans le classeur de présences journalières. Les éducatrices doivent avoir toujours le classeur les contenant avec elles lorsqu'elles sont à l'extérieur.

En cas d'incendie : un protocole incendie a été établi afin d'assurer au mieux le bien-être et la sécurité des enfants. Il est classé dans le classeur des présences journalières des enfants (se référer au document interne « *Protocole en cas de feu* »).

En cas d'urgence, des indications sur l'évacuation du bâtiment sont affichées dans la salle de l'AES et dans le couloir.

En cas d'absence d'un enfant : si un enfant est absent lors d'un module à l'AES et qu'il n'a pas été excusé, on suit le protocole suivant :

- L'éducatrice essaie de joindre les parents; s'ils ne sont pas atteignables, elle essaie de joindre l'enseignant ou le chauffeur du bus de l'enfant pour s'assurer que l'enfant était aussi absent à l'école. Si ce n'est pas le cas, en dernier recours, la police de proximité peut être appelée à l'aide (se référer au document interne « *Liste de téléphones importants* »).

En cas de soupçon de maltraitance : se référer au chapitre *La maltraitance, les abus sexuels*.

3.15. Les relations avec le réseau des services extérieurs (pour qui ? pourquoi ?)

Il va de soi que la structure est prête à collaborer étroitement avec des services extérieurs comme, par exemple, les services auxiliaires scolaires, les pédiatres, des thérapeutes privés, etc. et ceci en vue du bien-être de l'enfant.

4. Réflexions

4.1. L'accueil d'enfants en situation de handicap

En cas d'accueil d'un enfant en situation de handicap, il va de soi que nous ferons tout, dans la mesure du possible, pour lui faire une place au sein de notre structure en tenant compte des indications des parents et en prenant conseil auprès de l'enseignant spécialisé en charge de son intégration dans le cercle scolaire.

4.2. La maltraitance, les abus sexuels

En cas de soupçons de maltraitance ou d'abus sexuels (traces de coups, comportements inquiétants d'un enfant, propos qui alerteraient l'équipe éducative, etc.), les éducateur-trices restent attentives et discrètes et suivent le protocole du SEJ. Ils/Elles font des observations écrites de la situation et en discutent lors d'un colloque.

Selon le besoin, le-a responsable fait part des observations de l'équipe à la commission AES qui avertit le conseil communal du domicile de l'enfant. Le conseil communal, après en avoir discuté et pris conseil auprès du SEJ, entreprendra des démarches sur la suite à donner.

En cas de soupçon de maltraitance : à l'occasion de la Journée internationale des droits de l'enfant, la Direction de la santé et des affaires (DSAS) et son Service de l'enfance et de la jeunesse, le SEJ, ont

mis en ligne un protocole de dépistage et d'orientation de la maltraitance envers les enfants (0-18 ans). Ce protocole a été élaboré à l'intention tous les professionnel-le-s ou bénévoles qui travaillent avec des enfants.

Ce protocole présente les définitions actuelles de la maltraitance et les comportements indicateurs d'une éventuelle maltraitance envers un enfant, en donnant un bref aperçu des bases légales qui prévalent actuellement en matière d'avis pour la protection de l'enfant. Il expose également les signes auxquels l'intervenant-e doit être attentif-ve aussi bien chez l'enfant que dans son ressenti face une situation problématique. Le protocole détaille la procédure à suivre et indique les liens vers les organismes à contacter pour évaluer la situation avec des spécialistes, en particulier la permanence Intake du Service de l'enfance et de la jeunesse (cf. *site internet du SEJ* : www.fr.ch/SEJ).

4.3. Le métissage démographique

Comme pour l'accueil des enfants en situation de handicap, la diversité culturelle, les valeurs religieuses et familiales sont dans la mesure du possible respectées.

Cette diversité doit être présentée comme une chance et une richesse, il s'agit de prendre en compte et de valoriser l'identité et les valeurs culturelles de l'enfant, tout en favorisant le respect de celles d'autrui.

4.4. L'ouverture au quartier, à l'environnement, au monde extérieur

Elle pourra se faire par des sorties, des visites, des activités particulières.

Il se fait déjà par l'emplacement de l'AES à côté de l'école et au centre du village.

4.5. La violence et le racket

Si des enfants accueillis à l'AES font part de tels agissements aux éducatrices, si celles-ci en sont témoins ou qu'elles ont de forts soupçons, il est évident que la commission AES et les autorités scolaires seront averties.

La commission prendra contact avec les autorités communales qui feront le nécessaire en collaboration, si nécessaire, avec la police cantonale et le juge des mineurs.

4.6. Les troubles du comportement

Nous ne parlons pas ici de troubles passagers du comportement comme des disputes, des frustrations, des crises de colère ou des pleurs qui peuvent arriver à la plupart des enfants. Ce genre d'événements est tout à fait gérable dans le cadre de l'AES avec de la patience, de l'écoute mais aussi le respect des règles de vie.

Les éducateurs-trices sont attentifs-ves aux besoins des enfants. Lorsqu'un enfant à des comportements inadéquats ou qu'ils/elles sentent des signes de mal-être ou de détresse, ils/elles discutent dans un premier temps avec l'enfant. Ils/Elles font des observations écrites et proposent, lors des colloques d'équipe, des mesures à mettre en place pour chaque situation. Si après un certain délai il n'y a pas de changement ou pas d'amélioration dans le comportement de l'enfant, le-a responsable fait part à la commission de la problématique.

Le-a responsable et/ou la commission peut/peuvent à ce moment-là proposer de rencontrer les parents pour discuter de la situation.

L'accueil d'élèves atteints de graves troubles du comportement pourrait éventuellement s'envisager mais après une consultation auprès du réseau en charge de cet enfant (enseignant titulaire, enseignant spécialisé, psychologues, parents), avec éventuellement une aide spécialisée (par exemple l'enseignant spécialisé qui le suit) et à la condition que l'enfant concerné ne mette pas en danger les autres élèves de l'AES ou ne perturbe pas trop son fonctionnement.

Le bien-être de tous les enfants doit être pris en compte et il est important de statuer comment collaborer avec les différents services (école, psychologues et éducateurs, ainsi que les parents) et de

préciser quel est le rôle de chacun avant une telle prise en charge. Actuellement, avec une seule personne responsable à l'AES, cela paraît difficile ou devrait dans tous les cas être mûrement réfléchi.

La structure favorise dans ce sens la formation continue, celle-ci aide l'équipe à approfondir ses connaissances et amène des outils pour faire face à certaines difficultés ou problématiques.

4.7. Autres

Il est difficile d'être exhaustif dans la description d'un accueil extrascolaire et de son projet socio-éducatif. Il est amené à être revisité et questionné afin d'être remis à jour chaque fois que l'équipe en ressent le besoin.

La structure met un accent important sur la formation continue du personnel. Les auxiliaires seront invitées à suivre la formation d'intervenante en AES et le personnel renouvellera tous les 5 ans les cours pour les premiers secours.

Le présent concept socio-éducatif a été validé le 27 juin 2018 par la Commission et peut être ultérieurement modifié ou complété par les communes de Lully et Châtillon.

Le/La soussigné/e certifie avoir pris connaissance de ce document et s'engage à le respecter.

Lully, le